



## DEMANDE DE RESERVATION CONVENTION SIMPLIFIEE DE LOCATION DE SALLE

### PRÉSENTATION

Vu l'arrêté du maire AR-2020-137 en date du 8 septembre 2020 adoptant les modalités de fonctionnement de l'Institut municipal et la DEL-2022-79 mentionnant le barème tarifaire en vigueur,

il est convenu entre les soussignés : **Monsieur Jean-Marc VERCHERE Maire de la Ville d'Angers**, Représentant de la Collectivité Territoriale, d'une part, et,

**DEMANDEUR** (raison sociale / adresse de facturation)

.....

**COORDONNÉES DU CORRESPONDANT** (téléphone / courriel)

☎ ..... ☒ .....

**REPRÉSENTANT LEGAL** (nom / prénom / titre)

.....

**N° de Siret** : ..... **Code APE** : .....

### CONDITIONS



ce qui suit,

**Date(s)** : .....

**Horaires** (fermeture entre 12h15 et 13h45) : ..... **Tarif** : .....

**Nombre de personnes invitées** : ..... Le demandeur utilisera la ou (les) salle(s) (souhait) .....

**Objet de l'activité** : .....

### MATÉRIEL SOUHAITE

Nature	Oui	Non
Micro-ordinateur (Win XP ; office 2000)		
Micro main		
Vidéoprojecteur / Rétroprojecteur		
Paper Board		
Amenez-vous votre PC portable ? (*)		



(\*) (si oui, il est important de venir 30 minutes avant le début de votre intervention afin que le personnel vérifie les branchements et éviter ainsi tous dysfonctionnements possibles.)

### ASSURANCE

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance pour couvrir les éventuelles dégradations constatées, pour garantir contre l'incendie le matériel et le mobilier et pour couvrir les dégradations constatées après l'occupation des lieux auprès de

..... (Joindre une Police d'assurance).

### MODALITÉS D'ACCUEIL

Concernant la gestion des salles, les modalités d'ouverture, la mise à disposition des salles, la redevance paiement et les conditions d'annulations, prière de vous référer aux annexes de la convention consultables sur le site [www.angers.fr/institutmunicipal](http://www.angers.fr/institutmunicipal), rubrique la location des salles.

### ENGAGEMENT

**DEMANDE DEPOSEE PAR** .....

Le .....

CADRE RESERVE  
A L'INSTITUT MUNICIPAL

### SIGNATURE DU MAIRE OU SON REPRÉSENTANT

(par délégation – arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2015)

Fait à l'Hôtel de Ville, le .....

signature

### RENSEIGNEMENTS

Institut municipal – 9 rue du Musée – 49100 Angers  
Institut.municipal@ville.angers.fr – 02 41 05 38 80